

Fiche de Données de Sécurité

Produit : ANTI LISERONS DESHERBANT G AEROSOL

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 1 de 6

Date de mise à jour : 04/07/2005

Version : 2005-01

Référence : FDS_563

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION, DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : ANTI LISERONS DESHERBANT G AEROSOL

Fournisseur : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Utilisation : DESHERBANT ANTI-LISERONS

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

• 2,4-MCPA (ISO); acide 4-chloro-o-tolyloxyacétique - N° Id: 607-051-00-3 - N° CAS: 94-74-6 - N° CE: 202-360-6
Conc. pds.(%): 1,5 < C <= 5 - Classification: •Xn; R 22 • Xi; R 38-41

• 2,4-D (ISO); acide 2,4-dichlorophénoxyacétique - N° Id: 607-039-00-8 - N° CAS: 94-75-7 - N° CE: 202-361-1
Conc. pds.(%): 0 < C <= 1,5 - Classification: •Xn; R22•Xi; R37-41•R43•R52/53•

• Nonylphenol 15 OE - N° CAS: 9016-45-9
Conc. pds.(%): 1,5 < C <= 5 - Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 36/38-51/53

• Hydrocarbures en C3-4 Gaz de pétrole - N° CAS: .68512-91-4
Conc. pds.(%): 5 < C <= 10 - Symbole(s): F+ - Phrase(s) R: 12

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée dangereuse conformément à la directive 1999/45/CE modifiée.

Dangers principaux: Extrêmement inflammable
Peut entraîner une réaction allergique par contact répété ou prolongé.
Risque(s) spécifique(s): F+ - Extrêmement inflammable

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation: Mettre la victime à l'air libre. En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : ANTI LISERONS DESHERBANT G AEROSOL

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 2 de 6

Date de mise à jour : 04/07/2005

Version : 2005-01

Référence : FDS_563

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s) : Eau pulvérisée, mousse, poudre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité : Aucun.

Risques spéciaux: Risques de projections de boîtiers aérosols.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s) :

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.

Attention à l'accumulation possible de gaz inflammable.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement :

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Méthode(s) de nettoyage :

Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précaution(s) : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Mesure(s) d'ordre technique : Ne pas exposer près d'une flamme ou d'une source de chaleur.

Stockage

Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 50°

Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Conserver à l'écart des: produits acides.

Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : ANTI LISERONS DESHERBANT G AEROSOL

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 3 de 6

Date de mise à jour : 04/07/2005

Version : 2005-01

Référence : FDS_563

8. PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique :

Paramètre(s) de contrôle :

Limite(s) d'exposition: • 2,4-D (ISO); acide 2,4-dichlorophénoxyacétique:VME mg = 10.

Donnée non disponible.

Protection individuelle:

Protection des voies respiratoires: Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection des mains: Sauf en cas de fuites ou de produits défectueux, les protections ne sont pas nécessaires.

Protection de la peau et du corps: Sauf en cas de fuites ou de produits défectueux, les protections ne sont pas nécessaires.

Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat physique / Forme : aérosol

Couleur : clair

Odeur : caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH : Non applicable.

Point / intervalle d'ébullition : <0°C

Point d'éclair : <0°C

Limites d'explosivité :

Propulseur : limites d'inflammabilité dans l'air à la température ambiante: environ 1,5% à 10% en volume de vapeur dans l'air.

Pression de vapeur : 3 - 4 bars à 20°C

Densité relative (eau = 1) : 1.01 (sans propulseur) 0.93 (avec propulseur)

Viscosité : Non déterminé.

Hydrosolubilité : miscible à l'eau.

Liposolubilité : miscible

Solubilité aux solvants : miscible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

Produits de décomposition dangereux : La combustion produit des gaz dangereux.

En cas d'incendie à proximité : Risque d'explosion

Fiche de Données de Sécurité

Produit : ANTI LISERONS DESHERBANT G AEROSOL

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 4 de 6

Date de mise à jour : 04/07/2005

Version : 2005-01

Référence : FDS_563

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation: Des hautes concentrations peuvent provoquer: effet anesthésique, effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

Contact avec la peau : En cas de fuites importantes: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Contact avec les yeux : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

Ingestion: DL50/orale/rat = supérieure à 2000 mg/kg.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information(s) générale(s) : Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Effets sur l'environnement : La substance peut être dangereuse pour l'environnement.

Toxicité aquatique : Pollue faiblement l'eau. Effets nocifs divers

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets / produits non utilisés :

Ne pas incinérer.

Peut être évacué sur décharges, selon les règlements locaux.

Les produits non utilisés : Evacuer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux.

Les emballages non complètement vidés : Evacuer comme déchet dangereux.

Information(s) supplémentaire(s) : /

Fiche de Données de Sécurité

Produit : ANTI LISERONS DESHERBANT G AEROSOL

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée




Page 5 de 6

Date de mise à jour : 04/07/2005

Version : 2005-01

Référence : FDS_563

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
Numéro ONU	1950	1950	1950
Désignation officielle de transport	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classe	2	2.1	Flammable gas
Groupe Emballage	5F		
Étiquette(s) de Danger	N°2.1 : 	N°2.1 : 	N°2.1 : 
Marquage colis	UN 1950 AEROSOLS	UN 1950 AEROSOLS	UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage:

Symbole(s): F+ - Extrêmement inflammable

Phrase(s) R:

R12 Extrêmement inflammable.

Phrase(s) S:

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 : Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Information(s) complémentaire(s):

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Contient 10 % en masse de composants inflammables.

Contient du (de la) 2,4-D(ISO); acide 2,4-dichlorophénoxyacétique. Peut déclencher une réaction allergique.

Avis ou remarques importantes: Contient du 2,4 D sel de diméthylamine. Peut déclencher une réaction allergique.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : ANTI LISERONS DESHERBANT G AEROSOL

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 6 de 6

Date de mise à jour : 04/07/2005

Version : 2005-01

Référence : FDS_563

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases « R » telles que codifiées au chapitre 2 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R12 : Extrêmement inflammable.

Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.